



**RAPPORT DU PRESIDENT DU JURY
DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL
D'EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET
SPORTIVES PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE
-SESSION 2023-**

L'examen professionnel par voie de promotion interne au grade d'opérateur des activités physiques et sportives principal territorial de 2^{ème} classe a été organisé, pour la première fois, en 2023 par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Martinique.

Le Centre de Gestion a ainsi organisé cet examen pour les besoins en recrutement des collectivités affiliées et non affiliées au Centre de Gestion de la Martinique.

L'examen professionnel par voie de promotion interne au grade d'opérateur des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe (prévu à l'article 11 du décret n° 2011-605 du 30 mai 2011) est ouvert aux :

Fonctionnaires - relevant du cadre d'emplois des opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives, titulaires des grades d'opérateur qualifié et d'opérateur principal - et comptant au moins 10 ans de services effectifs en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat - dont 5 années au moins dans le cadre d'emplois des opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives.

L'examen professionnel d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe

Cette session s'est déroulée selon le calendrier suivant, conformément à l'arrêté d'ouverture du 6 mai 2022 :

Période d'inscription	5 au 23 septembre 2022
Période de dépôt des dossiers	5 au 30 septembre 2022
Epreuve écrite	12 janvier 2023
Jury admissibilité	9 février 2023
Epreuve orale	21 mars 2023
Jury d'admission	30 mars 2023

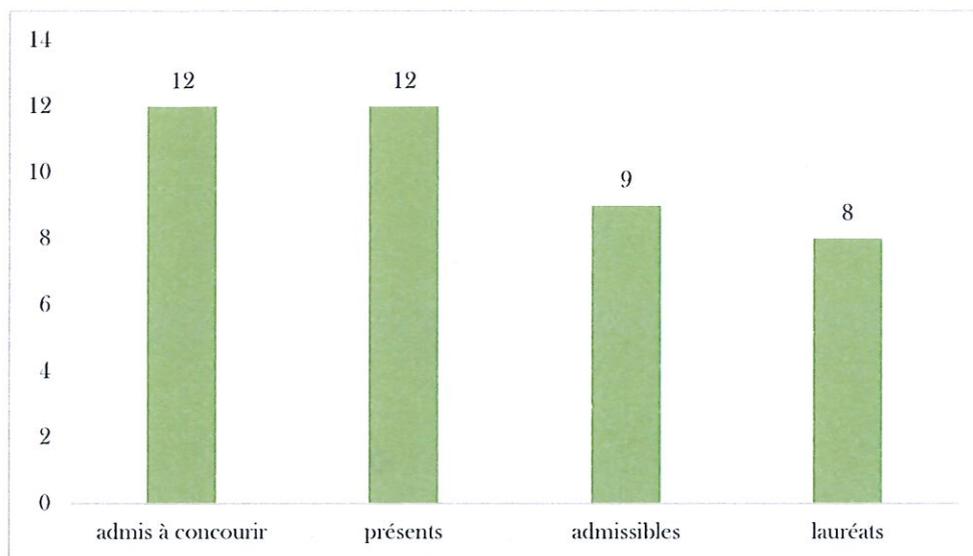
Conformément à l'arrêté n° 2022-107, le jury était composé de 3 collègues (Elus, Personnalités qualifiées, Fonctionnaires territoriaux) soit :

- ✓ 9 membres (3 membres pour les collègues élus et fonctionnaires territoriaux et 3 membres pour le collège personnalités qualifiées).

1. Les principaux chiffres de la session

Les tableaux suivants présentent les principales données de la session 2022 de l'examen professionnel d'avancement de grade au grade d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 2ème classe organisé par le Centre de Gestion de la Martinique.

Centre de Gestion de la Martinique-session 2023-

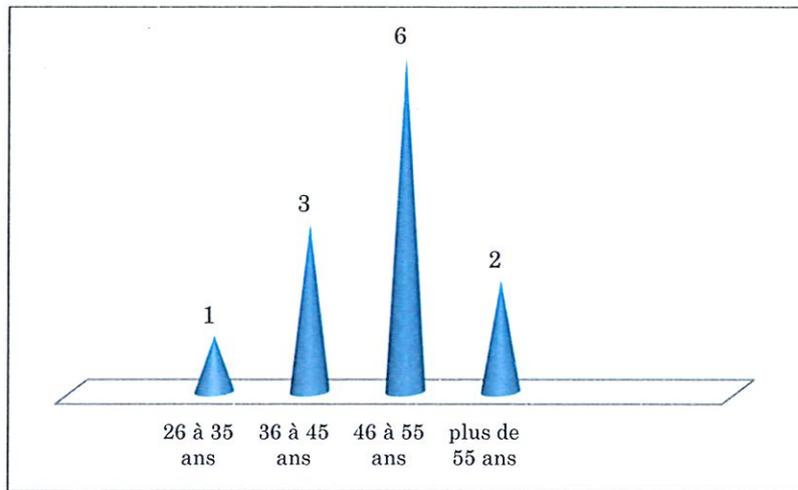


Le profil des candidats

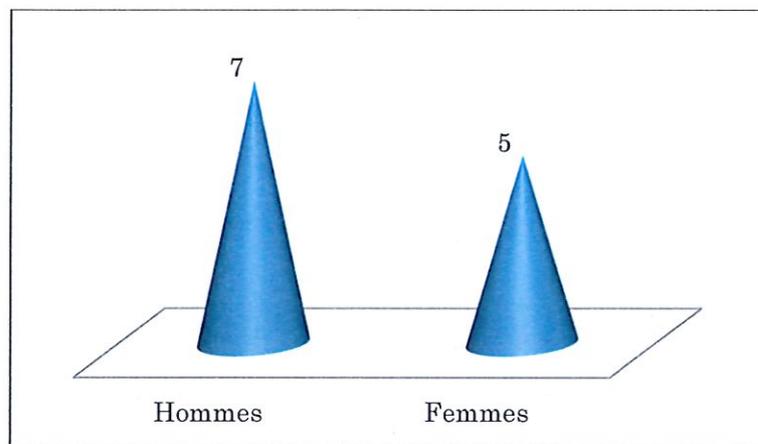
Les données statistiques suivantes portent sur les candidats admis à concourir.

On remarque que la tranche d'âge la plus représentée est celle comprise entre 46 et 55 ans (50 %), suivie de celle des 36 à 45 ans (25 %).

La moins représentée ne constitue que 8,33 % des candidats admis à concourir (26-35 ans).

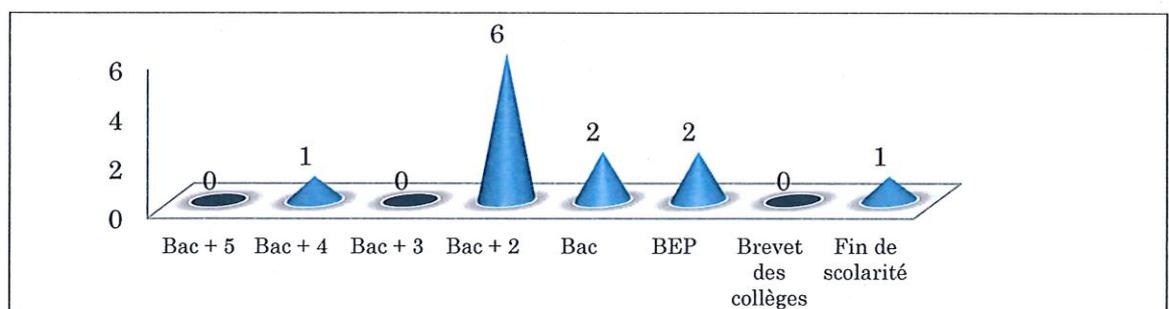


Les femmes sont les plus représentées, elles sont 81.81 % à s'être présentées contre 18.18 % chez les hommes.



► La situation professionnelle :
100 % des candidats proviennent de la Fonction Publique Territoriale.

► Le niveau d'études



- ▶ La Formation de préparation à l'épreuve écrite :

Le CNFPT n'a pas organisé de préparation à cet examen professionnel compte tenu du nombre insuffisant de stagiaires.

2. Epreuve d'admissibilité

2.1. Nature des épreuves

L'épreuve d'admissibilité consistent en :

- la rédaction d'un rapport assorti de propositions opérationnelles, à partir d'un dossier portant sur l'organisation des activités physiques dans les collectivités territoriales (*durée : trois heures ; coefficient 2*) ;

Concernant le déroulement de l'épreuve d'admissibilité, les candidats ont été convoqués le 12 janvier 2023 sur un seul site à l'INSPE (Salles 130 et 131).

- 12 candidats ont été admis à concourir ;
- 12 candidats étaient présents à l'épreuve ;
- Tous les candidats admis à concourir étaient présents à l'épreuve.

2.1.1 Evaluation des correcteurs de l'épreuve écrite d'admissibilité

❖ Niveau des candidats

Les correcteurs ont jugé, de manière générale, le niveau des candidats moyen voire même insuffisant pour certains.

En ce qui concerne :

- l'utilisation des documents : le dossier était riche et accessible et peu de candidats ont su exploiter son contenu efficacement/les sujets sont effleurés et non explicités : l'ensemble est traité de manière imprécise.

Peu de candidats ont terminé entièrement le rapport et, de plus, la deuxième partie du rapport est moins bien traitée que la première, certainement par manque de temps.

2.2. Réunion du jury d'admissibilité

2.2.1 Résultats

Compte tenu des résultats, le jury d'admissibilité a déclaré, 9 candidats admissibles sur les 12 présents soit 75 % des candidats, à l'examen professionnel d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 2ème classe (seuil retenu : 8,5/20).

Les procès-verbaux réalisés lors de l'épreuve écrite d'admissibilité n'ont révélé aucun incident particulier.

3. Epreuve d'admission

Les candidats subissent 1 épreuve d'admission.

Concernant le déroulement des épreuves, les candidats ont été convoqués au Centre de Gestion, les 17 et 19 janvier 2023.

▶ La Formation de préparation à l'oral :

Le CNEPT n'a pas organisé de session de formation pour cet examen professionnel, compte tenu du nombre insuffisants de candidats inscrits.

3.1. Nature de l'épreuve

L'épreuve d'admission consiste en :

un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle et se poursuivant par des questions permettant au jury d'apprécier ses connaissances professionnelles ainsi que ses capacités d'analyse et de réflexion et son aptitude à l'encadrement (durée : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

Tous les candidats admissibles étaient présents à l'épreuve d'admission.

3.1.1 Evaluation des examinateurs de l'épreuve orale d'admission

❖ Niveau des candidats

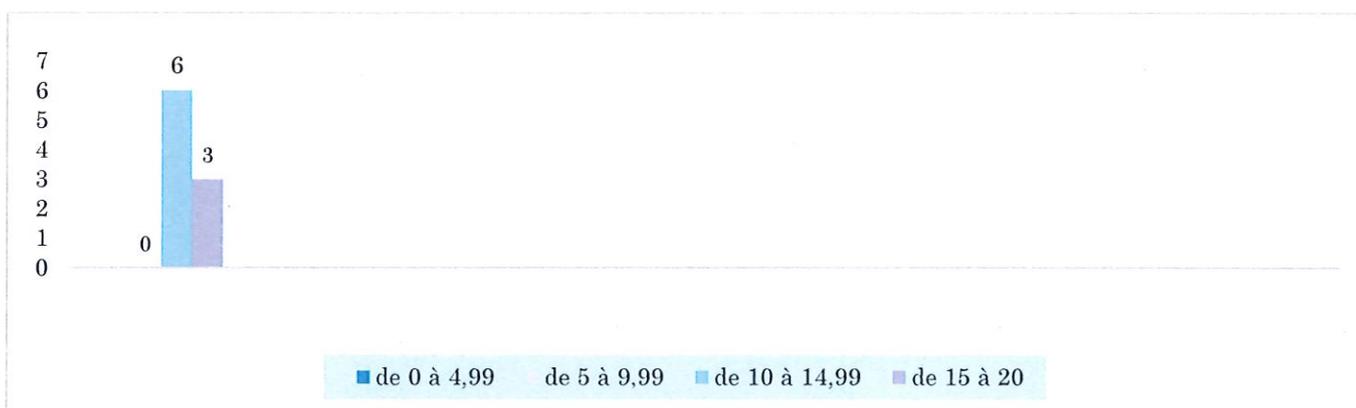
Les examinateurs ont fait les retours suivants sur les prestations des candidats admissibles.

Présentation des candidats	De manière générale, la présentation est correcte. Les points de vigilance seraient : la structuration de la présentation, l'adéquation entre expériences professionnelles mentionnées et valorisées lors de la présentation (document retraçant l'expérience professionnelle) et, la gestion du temps.
Posture et tenue vestimentaire	Posture et tenue vestimentaire correctes pour l'ensemble des candidats.
Respect de l'intitulé de l'épreuve (décret)	Respecté
Connaissances des missions du cadre d'emplois	Correctes pour l'ensemble des candidats à l'exception de 2 d'entre eux qui devront approfondir ce domaine.
Connaissances professionnelles	Correctes dans l'ensemble.
Connaissances de l'environnement territorial	Les connaissances de l'environnement territorial ne sont pas maîtrisées : à approfondir.
Effets ou impacts de la formation CNFPT	L'absence d'organisation de préparation à l'examen professionnel par le CNFPT se ressent tant dans la présentation que dans le contenu des informations transmises.
Améliorations (collectivités, CNFPT...)	Prendre en compte les besoins en formation à la préparation de cet examen professionnel.
Conseils à apporter aux candidats	Approfondir la culture de l'environnement territorial/Gestion du stress.

3.2. La réunion du jury d'admission

Compte tenu des résultats, le jury d'admission a déclaré, 8 candidats admis sur les 9 admissibles soit 88 % des candidats, à l'examen professionnel d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe (seuil retenu : 10/20).

Les procès-verbaux réalisés lors de l'épreuve orale d'admission n'ont révélé aucun incident particulier.



Analyse et conclusion

Les appréciations portées par le jury restent de sa seule compétence, en sa qualité de jury indépendant et souverain ; les observations des membres du jury devront être prises en compte afin de permettre un meilleur accompagnement des candidats les conduisant à la réussite de leur examen professionnel.

Elles ne peuvent être remises en cause dès lors que les opérations se sont déroulées dans les conditions conformes à la réglementation et que le principe d'égalité entre les candidats a été respecté.

Fait à Fort-de-France, le 25/07/23



Le président de jury

HENRY MARCUS nom-prénom

 signature